

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 165 (2014)

Heft: 12

Vorwort: Nature pour tous

Autor: Godi, François

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nature for all

The Franco-Swiss Interreg project "Nature for all" (2010–2013) arose from the realisation that few natural spaces are accessible to people with reduced mobility. Through various studies, exchanges of experience and actions, it has helped to fill this gap by providing concrete answers to questions linked to accessibility of natural spaces to people with limited mobility. Supported by communes in both France and Switzerland, the project has had an impact on the communes' perceptions of the various handicaps and how to address them in the framework of the management of natural spaces. The results of the experience under the project since 2010 have been brought together in the guide "Nature for all – recommendations for accessibility".

Keywords: accessibility, natural space, persons with reduced mobility, Switzerland, France

doi: 10.3188/szf.2014.0359

* Chemin du Franoz 11, CH-1038 Bercher, courriel ggconsulting@vtx.ch

Sentir le vent souffler au milieu d'une forêt, entendre le chant des oiseaux au milieu d'un parc ou aux abords d'un marais, et découvrir des paysages naturels exceptionnels, voilà des expériences que le projet Interreg franco-suisse «Nature pour tous» (2010–2013) s'est proposé d'offrir aux personnes à mobilité réduite. «Nature pour tous» est né du constat que les espaces naturels accessibles aux personnes à mobilité réduite sont rares. En effet, si dans de nombreuses communes, on trouve des sentiers didactiques aménagés en forêt, le long de rivières ou autour d'un biotope, les personnes à mobilité réduite rencontrent souvent des difficultés d'accès, voire se trouvent dans l'incapacité de pouvoir profiter de tels aménagements. Dans une société de loisirs, démocratique et égalitaire, où des lois spécifiques ont été élaborées pour bannir la discrimination et l'exclusion, il y a encore un grand pas entre la volonté affichée par le législateur et la mise en œuvre pratique de ces principes, notamment à l'égard de la non-ségrégation envers les personnes touchées par différentes formes de handicap, passager ou chronique. Le projet «Nature pour tous» a contribué à combler cette lacune en apportant des réponses concrètes aux questions liées à l'accessibilité des espaces naturels aux personnes à mobilité réduite.

Le projet

Le projet «Nature pour tous», débuté en 2010, a été porté par la Commune de Riddes (CH) et la Communauté de communes du Pays de Fillière (FR) en partenariat avec la Ville de Lausanne au travers de son Service des parcs et domaines (SPADOM), l'Office national des forêts et l'Office du tourisme du Pays de Fillière. Le projet d'un montant d'environ CHF 800 000.– a été cofinancé par les institutions ci-dessus, le programme de coopération territoriale européenne France-Suisse Interreg IV A et les cantons du Valais et de Vaud.

En Suisse, le projet s'est concentré sur des études de mise en accessibilité de chemins et de parcours didactiques, comme le Sentier des sens à Riddes (VS), le domaine viticole lausannois du château Rochefort à Allaman sur le thème de la vigne et le parc de l'Hermitage à Lausanne sur le thème de l'apprentissage du dessin. Des études ont également été réalisées sur l'accessibilité du parc de Valency et l'aménagement de plantation pour personnes à mobilité réduite à Lausanne. Un carto-guide des sites accessibles aux personnes à mobilité réduite de la région lausannoise «Nature pour tous: 7 jours 7 sites» est également disponible sur internet¹. Le carto-guide,

¹ www.naturepourtous.info (26.6.2014)



Fig. 1 Revêtement adapté du cheminement, étang de la Lèche, Saint-Martin-Bellevue (France).

réalisé en collaboration avec la section tourisme de la Haute école spécialisée du Valais, présente également des sites réalisés par d'autres institutions comme le parcours «Handi'Cap & Nature» de Villars-Tierce-lin. Des actions de sensibilisation des associations de personnes en situation de handicap et du grand public ont également été réalisées. En France, le projet a permis la réalisation d'améliorations de l'accessibilité (au moyen de platelages, de passerelles et de mobiliers adaptés) et de la signalétique sur trois sites à Avernioz, aux Ollières et à Saint-Martin-Bellevue (figure 1). En outre, des aspects liés aux handicaps ont été intégrés dans les événements et la documentation préparée par l'Office du tourisme local.

Le fruit des différentes expériences récoltées depuis 2010 par les études, échanges d'expérience, recherches et réalisations menées dans le cadre du projet Interreg s'est matérialisé dans le guide «Nature pour tous – Recommandations pour l'accessibilité»². Dans la première partie, il fournit une information générale présentant quelques définitions des différents types de handicaps, les bases légales, normes et références en France et en Suisse. La deuxième partie donne quelques repères en matière de gestion de projet, de communication et de recherche de fonds pour la réalisation d'un projet. La troisième partie présente 22 fiches techniques sur différentes adaptations aux personnes à mobilité réduite, telles que la pente maximale, les types de re-

vêtement, les passerelles en bois, les planchers en bois, les bancs et les tables adaptés, la signalétique, etc. La quatrième partie présente des exemples de référence tant en France qu'en Suisse avec les caractéristiques principales de ces réalisations.

Les réalisations

Jean-Michel Gaillard, président de la Commune de Riddes (VS), Christian Rophille, premier vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Fillière et Etienne Balestra, chef de la division de gestion des sols et des végétaux du Service des parcs et domaines de la Ville de Lausanne, ont piloté le projet «Nature pour tous» du montage à sa réalisation. Rencontre sous forme de tour d'horizon et de bilan.

Quelles ont été les motivations de s'engager dans le projet «Nature pour tous»?

Jean-Michel Gaillard (JMG): Ouvert à l'été 1998, le Sentier des sens accueille pas moins de 20000 visiteurs chaque année, et sa fréquentation est en constante augmentation. Unique en Suisse, ce sentier à vocation pédagogique a été initialement conçu pour être partiellement accessible aux personnes à

² www.naturepourtous.info > ressources (26.6.2014)

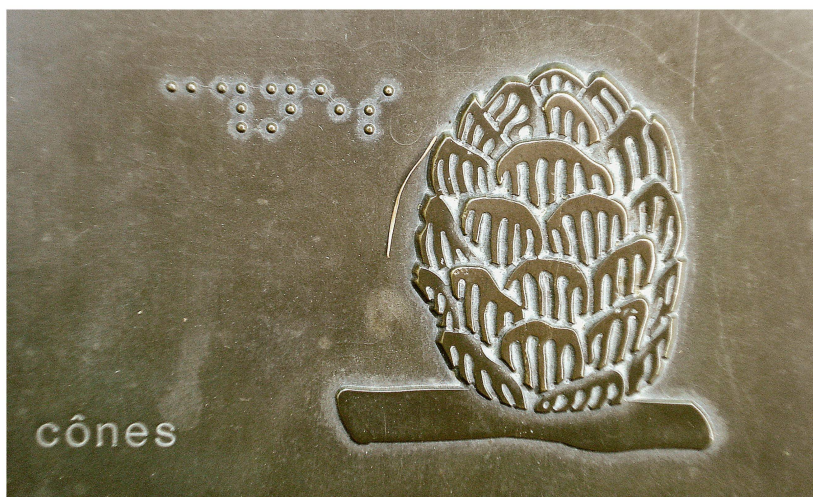


Fig. 2 Signalétique en braille sur le Sentier des sens à Riddes.



Fig. 3 Poste de dessin d'observation avec banc partiel et espace pour un fauteuil roulant, étang de la Lèche, Saint-Martin-Bellevue (France). Photo: Christina Giesch

mobilité réduite et propose aux personnes déficientes de la vue de déchiffrer les plantes sauvages par le toucher et l'odeur (figure 2).

Christian Rophille (CR): Le Pays de Fillière est un territoire rural qui fait le lien entre ville et montagne de l'espace lémanique. Une des volontés de la

Communauté de Communes est de développer un tourisme doux. Le projet «Nature pour tous» permettait de donner une image concrète à ce concept né d'un besoin commun d'activer une dynamique et de réaliser des équipements répondant aussi aux besoins des personnes à mobilité réduite (figure 3). Le monde du handicap a beaucoup évolué ces dernières années et doit mieux être pris en considération lors du développement de parcours dans la nature.

Etienne Balestra (EB): Si dans l'espace construit et urbain, la Ville de Lausanne veille à respecter les normes et réglementations en vigueur pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, il n'en va pas de même pour l'accès à la nature. Bien que le Service des parcs et domaines aie déjà une expérience avec un premier aménagement en faveur des personnes à mobilité réduite du sentier de l'étang de la Bressonne et avec l'accueil en forêt de personnes en situation d'handicaps physiques et mentaux, le réflexe à la notion d'universalité des aménagements en milieu naturel n'était pas présent. La possibilité offerte par le projet de développer des compétences en la matière afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'accéder à des sites naturels au sens large répondait à une demande de la municipalité. Cette dernière, voyant une possibilité de développer une offre supplémentaire à la population, s'est engagée financièrement, notamment via le Fonds du développement durable de la ville, et a mis des ressources humaines à la disposition du projet.

Quels sont les apports du projet «Nature pour tous» pour vos communes respectives?

JMG: Cette collaboration a permis de redynamiser le site du Sentier des sens et de la Maison de la forêt, et de nous assurer une meilleure visibilité auprès des personnes à mobilité réduite, à qui l'accessibilité de ce genre d'activité est encore malheureusement assez rare.

CR: L'expérience menée dans le cadre des actions soutenues par le Fonds européen de développement régional (FEDER) à travers les projets Interreg a permis une approche différente sur la façon de traiter les aménagements des sites naturels.

EB: Les nombreuses rencontres et échanges durant la durée du projet avec des personnes souffrant d'incapacités diverses ont permis de mieux comprendre les problèmes et de voir des exemples d'aménagement. La rencontre avec des experts du domaine de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ayant la conscience que tout ne peut pas être aménagé et avec une force de proposition pour des aménagements raisonnables a été une des grandes richesses du projet. Le guide de recommandation de «Nature pour tous», résultat tangible du projet, est un document de référence pour des aménagements concrets, mais également pour nourrir la réflexion en matière d'accessibilité universelle.



Fig. 4 Bacs de jardinage adaptés aux personnes à mobilité réduite. Plantage du chemin du Cerisier, Lausanne. Photo: id-Geo, Lausanne

Est-ce que le projet a déclenché une nouvelle perception de la part de vos services de l'accessibilité des espaces naturels pour des personnes à mobilité réduite? Si oui, cela se traduit-il par des mesures concrètes?

JMG: Bien-sûr, nous avons pleinement pris conscience de la difficulté pour les personnes à mobilité réduite à vivre au quotidien et en particulier à profiter de loisirs sans être confrontés à des contraintes d'accès insurmontables.

CR: Au-delà de l'ouverture de nouveaux espaces dédiés à des activités de plein air aux personnes à mobilité réduite, ces lieux sont devenus des sites de convivialité, de mixité de populations et d'échanges. De jeunes parents ont trouvé là un site idéal pour permettre à leur progéniture de pratiquer la bicyclette dans un environnement préservé et en toute sécurité. Une véritable alternative aux équipements urbains dédiés aux jeux. Cette expérience positive a convaincu les élus du Pays de Fillière de poursuivre dans cette voie, pour le développement des prochains itinéraires de promenades.

EB: Le projet a permis d'initier une nouvelle perception dans le sens du besoin d'une vision globale dans la réalisation des aménagements liés à la nature destinés au public. Cela s'est traduit concrètement dans le cadre de la mise en place de plantages (potagers urbains) de la Ville de Lausanne. Le plantage du chemin des Cerisiers, réalisé en 2013, a été aménagé de manière à permettre à des personnes à mobilité réduite de pratiquer le jardinage dans des conditions adaptées (figure 4). En outre, les études réalisées dans le cadre du projet pour l'aménagement du parc de l'Hermitage, du parc Valency à Lausanne et du domaine de Rochefort à Allaman vont être mises en œuvre dans les prochains mois selon les préconisations émises. Ces dernières pourraient également être exploitées dans les autres parcs de la ville. Néanmoins, pour que le soufflé ne retombe pas, et pour maintenir et renforcer cette prise en compte à

des niveaux importants, et ainsi permettre la continuité de l'intégration des intérêts des personnes à mobilité réduite dans les différents projets, une deuxième phase du projet Interreg serait la bienvenue.

Quelles recommandations feriez-vous à une commune qui souhaite rendre accessible à tous un espace naturel?

JMG: Je leur recommanderais tout d'abord d'être muni de beaucoup de courage, car la procédure est compliquée et exigeante. Elle demande un très grand investissement en temps. Ensuite, je leur conseillerais avant toute chose de bien analyser la situation d'un point de vue topographique, déclivité du terrain et normes sécuritaires.

CR: La réalisation d'aménagements ouverts à tous nécessite des travaux très conséquents. Aussi une réflexion très en amont sur le choix opportun du site, afin d'en limiter la masse et par là même le coût, est judicieux.

EB: En premier lieu, prendre contact avec des usagers potentiels, car notre imaginaire de personnes valides n'est pas forcément en adéquation avec les réalités des personnes en situation de handicap. Deuxièmement, se procurer le guide «Nature pour tous». Troisièmement, faire appel aux compétences existantes auprès de bureaux privés ou dans le monde associatif. Cela devrait permettre d'éviter bien des écueils, car l'on voit encore trop d'exemples où un point crucial a été oublié.

Avez-vous des regrets par rapport au projet réalisé «Nature pour tous»?

JMG: Je regrette que le soutien Interreg concerne, du côté suisse, uniquement l'étude du projet et qu'il ne finance pas du tout la réalisation des infrastructures.

CR: Un seul regret, celui d'avoir vu trop petit.

EB: Un regret au niveau de l'implication des associations liées aux handicaps qui ont eu des difficultés à libérer du temps et des moyens pour contribuer plus intensivement au projet. C'est compréhensible vu l'énorme travail qui doit être accompli pour défendre leurs intérêts et l'application des normes légales dans d'autres domaines de la vie quotidienne. Cependant, l'intérêt est là et les actions menées ont été appréciées.

Le projet «Nature pour tous» n'a pas touché toutes les questions relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les espaces naturels. Quels domaines devraient encore être traités?

JMG: Pour le Sentier des sens à La Tzoumaz (Riddes), sis à 1600 mètres d'altitude, l'accès au site par les transports publics n'a pas été traité. Dans ce cas de figure hors zone urbaine, le problème se pose concrètement et doit être également analysé.

CR: Il paraît difficile de pouvoir rendre la nature totalement accessible à tous, ce ne serait plus la nature. Pour aller plus loin, il y aurait à associer personnes en situation de handicap et valides pour avancer en commun dans le cadre d'une entraide mutuelle.

EB: Trois domaines mériteraient d'être développés: l'accueil et l'animation de groupes de personnes en situation d'handicap dans la nature, les parcours sportifs adaptés aux personnes ayant des incapacités et l'utilisation des nouvelles technologies via tablettes et smartphones.

Quels sont les bénéfices d'une collaboration transfrontalière?

JMG: Un échange transfrontalier est une grande richesse et ne peut qu'apporter de l'expérience à chacune des parties. Il a également permis à des solutions de prendre forme. En outre, nous nous sommes découverts des affinités communes, ce qui conduit toujours à des échanges fort instructifs.

CR: Les rencontres très cordiales avec nos confrères élus en Suisse ont été fructueuses au niveau des échanges sur les méthodes de travail et d'analyse des situations.

EB: La relation avec un autre pays donne une autre dimension au projet. Elle nous permet de nous confronter à d'autres fonctionnements, à d'autres réalités administratives et politiques dans un environnement naturel similaire. A ce propos, l'engagement et l'engouement des élus français dans ce projet est à souligner. Dans les projets Interreg, les actions menées dans chaque pays sont complémentaires. La mise en commun des expériences est bénéfique des deux côtés de la frontière. C'est aussi avec une certaine fierté que nous pouvons montrer

notre savoir-faire au-delà des frontières. Nous avons donc dans ce cadre un rôle d'ambassadeur auprès d'un pays voisin. Les projets Interreg permettent en outre de dégager des moyens financiers permettant de faire appel à des ressources de travail externe à l'administration. Ainsi le retour sur investissement est très favorable.

Conclusions

Le projet «Nature pour tous» a permis, à travers les études et les aménagements réalisés, d'améliorer concrètement l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à certains espaces naturels et verts des communes concernées, d'initier un service à la population à travers le carto-guide électronique pour la région lausannoise et de contribuer au transfert de connaissances à travers la diffusion du guide de recommandations qui s'adresse principalement aux maîtres d'ouvrages souhaitant rendre certains sites naturels accessibles à l'ensemble de la population.

Le projet a aussi mis en évidence la nécessité de développer la notion d'accessibilité universelle (design universel) qui va au-delà de l'approche normative et tient également compte de l'utilité vécue ou des besoins effectifs. Avec cette notion en tête et l'expérience acquise lors des trois ans du projet, un nouveau projet est en préparation avec comme objectif de pérenniser le développement de l'accessibilité des espaces naturels et verts, notamment à travers une plateforme franco-suisse d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques réunissant les milieux du développement régional, de la nature et du handicap. ■

Soumis: 13 juin 2014, accepté (sans comité de lecture): 26 juin 2014

Nature pour tous

Le projet Interreg franco-suisse «Nature pour tous» (2010–2013) est né du constat que les espaces naturels accessibles aux personnes à mobilité réduite sont rares. A travers différentes études, des échanges d'expérience et des réalisations, il a contribué à combler cette lacune en apportant des réponses concrètes aux questions liées à l'accessibilité des espaces naturels aux personnes à mobilité réduite. Porté par des communes suisses et françaises, le projet a eu un impact sur leurs perceptions des différents handicaps et de la manière de les appréhender dans le cadre de projets d'aménagement d'espaces verts. Le fruit des différentes expériences récoltées depuis 2010 menées dans le cadre du projet s'est matérialisé dans le guide «Nature pour tous – Recommandations pour l'accessibilité».

Natur für alle

Das französisch-schweizerische Interreg-Projekt «Natur für alle» (2010–2013) wurde aus der Erkenntnis geschaffen, dass die für Menschen mit reduzierter Mobilität zugänglichen Naturräume rar sind. Durch verschiedene Untersuchungen, den Erfahrungsaustausch und Realisierungen hat es dazu beigetragen, diese Lücke zu schliessen und konkrete Antworten auf Fragen der Zugänglichkeit von Naturräumen für Menschen mit Behinderung zu finden. Das von schweizerischen und französischen Gemeinden getragene Projekt hatte Einfluss auf deren Wahrnehmung der unterschiedlichen Behinderungen und die Art, wie diese im Rahmen von Grünraumprojekten berücksichtigt wurden. Frucht der seit dem Jahr 2010 im Projekt gesammelten Erfahrungen ist die Wegleitung «Natur für alle – Empfehlungen für die Zugänglichkeit».